

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 16 juin 2023**

**Point 7b à l'ordre du jour**

**Délibération n° 2023-14**

**Autorisant la Directrice générale à lancer toutes les procédures d'appels d'offres, attribuer et signer tous les marchés nécessaires à la réalisation de l'étude Albane sur plusieurs cycles.**

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1°** - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer toutes les procédures d'appels d'offres, à attribuer et signer tous les marchés nécessaires à la réalisation de l'étude Albane sur plusieurs cycles.

**Article 2°** - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 04 juillet 2023

Sylvie LEMMET  
Présidente du Conseil d'administration